

## Conditions Générales de vente

Les prix figurant sur le site internet et sur les brochures sont des prix indicatifs. Les prix définitifs sont ceux confirmés lors de l'inscription/réservation. Les prix sont susceptibles d'être révisés à tout moment pour tenir compte des variations du taux de change, du coût des assurances, de l'évolution du taux des taxes diverses.

### 1. Contrat et acceptation des conditions générales de vente

En signant le bulletin d'inscription, le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente et de les accepter.

### 2. Prix

Les prix figurant sur le site et sur les brochures sont exprimés en euros. Ils varient en fonction de la date de départ, de la durée du séjour, du nombre de Client, des conditions d'hébergement ou des conditions particulières souhaitées. Après la confirmation par *Fait Pour Moi*, aucune contestation du prix ne sera prise en compte.

Seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs du voyage sont comprises dans le prix. Sauf indication contraire, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix :

- les frais de délivrance des passeports et des visas
- les frais de vaccination
- les assurances
- les boissons (hors celles prévues dans la pension)
- les excursions optionnelles
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.)
- les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits, tels que les grèves ou les conditions atmosphériques.

*Fait Pour Moi* et son partenaire voyage peuvent modifier, entre le jour de l'inscription/réservation et au plus tard 30 jours avant le départ, les prix à la hausse pour tenir compte des variations (Art. L. 211-12 et R. 211-8) :

- du coût des transports, lié notamment au coût du carburant
- des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports
- des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré.

*Fait Pour Moi* et son partenaire voyage en informent le Client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Ces variations sont répercutées comme suit :

- pour les coûts de transport, les redevances et autres taxes, les variations sont répercutées intégralement au Client
- pour les taux de change, les variations sont répercutées au prorata et seulement sur les montants des prestations concernées.

En cas de hausse des prix supérieure à 10% du prix initial du voyage ou en cas d'erreur tarifaire manifeste, *Fait Pour Moi* et son partenaire voyage informent le Client par tout moyen permettant d'en obtenir un avis de réception au plus tard 30 jours avant le départ, de sorte que le Client dispose de la faculté d'annuler le Contrat sans frais par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 7 jours maximum suivant l'envoi de l'information ou d'accepter la modification de prix et, de fait, du Contrat.

**Conditions de règlement :**

Pour les frais de dossier : ceux-ci sont dus en intégralité pour accéder à l'ouverture des prestations proposées pour les séjours.

A la signature du bulletin d'inscription ou de tout autre document contractuel valant inscription/réservation, un acompte égal à 30% du montant total du prix du voyage est payé par le Client. Le solde est payable au plus tard 30 jours avant le départ. Pour toute commande effectuée moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement de l'intégralité du prix du voyage est exigé. Les paiements sont effectués par tous moyens et sont libératoires à la date du bon encaissement des fonds. Les dispositions de cet article ne sont pas applicables aux ventes spécifiques, spéciales, promotionnelles ou privées. En cas d'émission anticipée, afin de garantir le tarif aérien, il pourra être demandé un acompte couvrant le montant des billets. Toutes les conditions générales du voyageur Happy Few Voyages s'appliquent prioritairement aux clients.

**Conditions de santé :** Fait Pour Moi se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un client en fonction de ses conditions de santé. Pour ce faire, Fait Pour Moi justifiera sa prise de position en s'appuyant sur l'avis médical fourni ou sur celui d'un médecin référent. Cette solution est conforme aux prescriptions de certains pays pour autoriser ou refuser l'accès sur leur territoire. Ces annulations donneront lieu, s'il en était, au remboursement des frais de dossier.

**Transport aérien**

La délivrance de titre de transport s'effectue sous la seule responsabilité du transporteur, Happy Few Voyages n'agissant qu'en qualité de simples intermédiaires entre le transporteur et le Client (Art. L. 211-7). La responsabilité d'Happy Few Voyages ne saurait se substituer à celle des transporteurs assurant le transport ou le transfert des passagers et des bagages. Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendamment de la volonté d'Happy Few Voyages. Happy Few Voyages ne peut être tenu responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires résultant d'événements extérieurs tels que les cas de force majeure et le fait d'un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au Contrat, et le Client ne peut prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait. Si le vol prévu pour effectuer le préacheminement ou le post-acheminement est annulé ou retardé pour quelque raison que ce soit, les compagnies se réservent la possibilité d'assurer le transport par tout autre moyen. Happy Few Voyages conseille au Client de prévoir des temps de connexion suffisants pour ses correspondances et d'éviter de prendre tout engagement le jour même et le lendemain de ses voyages aller et retour. La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs arrêts effectués au cours du voyage par ce même avion. Le départ de Province s'effectuera sur une compagnie régulière, via Paris ou directement de Province. En aucun cas le client ne saurait prétendre au remboursement de ses préacheminements pour Paris. La responsabilité du transporteur est régie par les conditions énoncées sur le billet du Client et par les dispositions résultant de la convention de Varsovie du 12 octobre 1929 et de la convention de Montréal du 28 mai 1999. Happy Few Voyages informe le Client, pour chaque tronçon de vol, de l'identité du transporteur contractuel et, le cas échéant, du transporteur susceptible de réaliser le ou les transports considérés (Art. R. 211-15 - R. 211-18). L'identité du transporteur aérien effectif est communiquée au Client dès qu'elle est connue, au plus tard à la date du Contrat pour les vols réguliers et au plus tard 8 jours avant la date de départ ou à la date du Contrat si celle-ci intervient moins de 8 jours

avant le début du voyage pour les vols charters.

Toute modification d'identité du transporteur aérien effectif intervenant après la conclusion du contrat de transport sera répercutée au Client par le transporteur contractuel ou par Happy Few Voyages dès qu'elle en a connaissance et, au plus tard, lors de l'enregistrement ou de l'embarquement pour les vols en correspondance. Le Client est informé que les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie.

### **Durée de séjour - Hébergement**

La durée inclut le jour de la convocation à l'aéroport de départ et le jour du retour. Les prix sont calculés sur le nombre de nuitées (et non de journées). Les jours d'arrivée à destination ou de départ peuvent être modifiés selon les horaires de vol mais le nombre de nuit sur place sera respecté. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient généralement que les chambres sont libérées à 12 heures et occupées à partir de 14 heures. Une mise à disposition en dehors de ces horaires peut générer un paiement non compris dans la tarification.

### **3. Modification et annulation à l'initiative de *Fait Pour Moi* ou d'Happy Few Voyages**

*Fait Pour Moi* ou d'Happy Few Voyages ont la faculté de modifier, d'annuler les prestations ou de les remplacer par des prestations de substitution (Articles R. 211-9 à R. 211-13). Des conditions de sécurité non satisfaisantes sont notamment de nature à contraindre *Fait Pour Moi* ou Happy Few Voyages à modifier ou à annuler tout ou partie des prestations. Le Client doit communiquer sa réponse à une proposition de modification ou de substitution dans les délais suivants :

- Proposition faite plus de 30 jours avant le départ : délai de réponse de 7 jours
- Proposition faite de 30 à 15 jours du départ : délai de réponse de 4 jours
- Proposition faite à 14 jours ou moins du départ : délai de réponse de 2 jours.

A défaut de réponse dans les délais impartis, le Client est présumé opter pour l'annulation du Contrat. Certains voyages sont subordonnés à un nombre de participants minimum. La défection d'un ou plusieurs clients peut entraîner l'annulation du voyage par *Fait Pour Moi* ou par Happy Few Voyages, sans indemnité ni pénalité et contre remboursement des sommes versées, le Contrat étant réputé n'avoir jamais existé. *Fait Pour Moi* ou Happy Few Voyages en informent les participants restants par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard 21 jours avant le départ. Le cas échéant, *Fait Pour Moi* ou Happy Few Voyages pourront néanmoins proposer aux participants restants de maintenir leur voyage, sous réserve du paiement éventuel du surcoût résultant de la défection des autres participants. *Fait Pour Moi* ou Happy Few Voyages peuvent, de plein droit, sans préavis et sans indemnités, annuler le Contrat à défaut du paiement intégral du prix des prestations par le Client au plus tard 30 jours avant la date du départ.

### **4. Modification et annulation à l'initiative du Client**

Toute demande d'annulation du Contrat doit être adressée à *Fait Pour Moi* par lettre recommandée avec avis de réception. L'annulation intervient à la date de réception de la lettre. Le Client reconnaît être informé que les prestations ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation en cas de vente à distance (Art. L. 121-20-4 du Code de la consommation). Sont considérés comme des annulations, les demandes du Client de modification de la ville de départ, la destination, l'hôtel. Il en est de même du défaut d'enregistrement au lieu de départ et du défaut de paiement par le Client de l'intégralité du prix des prestations au plus tard 30 jours avant

le départ. Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même dossier annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/des voyageurs, notamment en cas de programme en privatif. Sauf indication contraire convenue par écrit lors de l'inscription/réservation, toute annulation entraîne le paiement de frais. Le Client peut souscrire des contrats d'assurance susceptibles de couvrir les conséquences financières de l'annulation du Contrat. Sauf indication contraire convenue par écrit dans le Contrat, toute demande du Client de modification ou correction des noms, prénoms et/ou titres de civilité pourra intervenir avant la date de départ moyennant le règlement de frais. Nonobstant la disposition précédente, en cas de non-respect par *Fait Pour Moi* et Happy Few Voyages de leur obligation d'information, le Client a la faculté de résilier le Contrat et de demander le remboursement des sommes versées sans qu'aucun frais ou pénalité puisse être mis à sa charge (Art. R. 211-4-13e). Tout voyage abrégé ou toute prestation non consommée du fait du Client ne donne lieu à aucun remboursement, ni indemnité. Si le Client a souscrit une assurance optionnelle couvrant ces événements, il devra se conformer aux modalités définies dans la police d'assurance qui lui aura été remise.

## 5. Réclamation

L'inexécution ou la mauvaise exécution d'une prestation doit être immédiatement signalée par le Client aux accompagnateurs de voyage ou au personnel de réception local. Toute réclamation doit en outre être adressée à *Fait Pour Moi* dans les 30 jours suivant le retour. Les prestations ou services souscrits par le Client avec des tiers en dehors du Contrat constituent des contrats autonomes et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de *Fait Pour Moi* et d'Happy Few Voyages ni donner lieu à remboursement ou indemnité de leur part. *Fait Pour Moi* et Happy Few Voyages ne peuvent être tenue responsable de la non-exécution de tout ou partie des obligations qui serait imputable au Client, ou à un cas de force majeure ou au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger au Contrat, et ils ne seront redevables d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit à ce titre.

## 6. Formalités

Les formalités indiquées sur les descriptifs du voyage concernent les seuls ressortissants français et ceux de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen à la date d'édition de ces documents. Compte-tenu des modifications réglementaires susceptibles d'intervenir, il est vivement recommandé au Client de vérifier l'exactitude des informations requises pour ces formalités avant son départ. Les autres ressortissants doivent impérativement se renseigner auprès des autorités compétentes du ou des pays de destination concernant les formalités particulières qui les concernent. Les enfants mineurs doivent être en possession de papiers d'identité à leur nom. Pour les mineurs accompagnés, l'adulte accompagnant doit se munir du livret de famille et/ou, selon le cas de l'autorisation de sortie du territoire donnée par la ou les personne(s) investie(s) de l'autorité parentale. Le Client doit être :

- en possession des documents d'identité précisés sur les documents de *Fait Pour Moi* et d'Happy Few Voyages et de tout autre document nécessaire à son voyage
- à jour des vaccinations requises.

*Fait Pour Moi* et Happy Few Voyages ne peuvent en aucun cas être tenue responsable :

- de l'inobservation par le Client des formalités ainsi requises et des conséquences pouvant en résulter
- du défaut de présentation par le Client des documents d'identité et/ou sanitaires en cours de validité nécessaires à son voyage.

## 7. Protection de données personnelles

L'exécution des prestations de voyage souscrites par le Client requiert (a) la collecte par *Fait Pour Moi* et par Happy Few Voyages de certaines données personnelles du Client, notamment celles relatives à l'identité et au numéro de passeport de chacun des voyageurs et (b) le transfert de ces données en dehors de l'Union européenne aux prestataires et/ou aux autorités situés dans les pays de destination du Client. La collecte et le transfert de ces informations sont nécessaires à l'exécution des prestations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : *Fait Pour Moi* – 944 route de Grasse – 06140 Vence

## 8. Loi applicable

Le Contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

## 9. Récapitulatif des frais

L'annulation des vols est soumise aux conditions particulières des compagnies aériennes : dans certains cas, les billets émis sont non modifiables et non remboursables.

Frais d'annulation \* Hors dossier incluant un tarif aérien à la carte ou soumis à des conditions restrictives (promotions, réservation/émission simultanées) :

- Annulation plus de 30 jours avant la date de départ : 100% du tarif aérien (y compris Surcharges Compagnies) et 10 % du terrestre seul avec 200 € de frais d'intervention minimum par personne (quelle que soit la date d'annulation)
- de 30 à 21 jours avant la date de départ : 100% du tarif aérien (y compris Surcharges Compagnies) et 25% du terrestre seul.
- de 20 à 8 jours avant la date de départ : 100% du tarif aérien (y compris Surcharges Compagnies) et 50% du terrestre seul.
- de 7 jours à 3 jours avant la date de départ : 100% du tarif aérien (y compris Surcharges Compagnies) et 75% du terrestre seul.
- Au cours des 2 jours avant la date de départ et le jour du départ : 100% du dossier
- Non présentation le jour du départ : 100%

\*Des frais supplémentaires sont susceptibles d'être répercutés au client : certains frais liés à certains transporteurs, hôtels ou prestataires (signalés à la réservation) imposent des conditions plus restrictives en cas d'annulation, notamment en fin d'année et lors des fêtes nationales.

Frais de changement de titre, nom et prénoms auprès des compagnies aériennes :

- Jusqu'à 7 jours du départ = 250 € par personne
- Moins de 7 jours avant le départ = frais d'annulation (voir ci-dessus).

Les erreurs de noms et/ou d'orthographe des noms sont considérées par la plupart des compagnies aériennes comme un changement de nom et sont soumis aux mêmes conditions.

Attention : en cas d'annulation, les assurances ne sont jamais remboursables. La majorité des compagnies ne remboursent pas l'intégralité des taxes et surcharges.